

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sotchi (Fédération de Russie), 1-5 octobre 2018

RHINOCÉROS (RHINOCEROTIDAE SPP.)

Recommandations

Le groupe de travail recommande que le Comité permanent:

- a) Demande au Secrétariat lorsqu'il élabore des projets de décision pour examen à la 18^e session de la Conférence des Parties, conformément au paragraphe 9 c) de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17), de prendre en considération le résumé du groupe de travail sur le *rhinocéros* présenté dans le document SC70 Doc. 56;
- b) Encourage les Parties concernées à soumettre au Secrétariat, le cas échéant, des informations supplémentaires sur les questions traitées dans le résumé du groupe de travail sur le *rhinocéros* figurant au document SC70 Doc. 56 avant le 30 novembre 2018 afin que ces informations puissent être incluses dans le rapport du Secrétariat à la CoP, si approprié;
- c) Exhorte les Parties:
 - i) à continuer à améliorer leur mise en œuvre des dispositions figurant au paragraphe 1 e), f) et g) de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17), à continuer à utiliser activement le *Formulaire pour le recueil et le partage de données sur les saisies de cornes de rhinocéros et sur les échantillons prélevés pour analyse scientifique* figurant à l'annexe de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) ; et
 - ii) à porter à l'attention du Secrétariat toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer concernant l'échange d'informations et/ou d'échantillons, ou l'utilisation du formulaire, afin de faciliter l'examen de tout changement qui pourrait s'avérer nécessaire pour améliorer la collecte et l'échange de ces informations; et
- d) Soumet le projet de décision ci-dessous à la Conférence des Parties pour examen à sa dix-huitième session:
 - 18.AA Le Secrétariat, en consultation avec les Parties intéressées, les Groupes CSE/UICN de spécialistes des rhinocéros d'Afrique et d'Asie et TRAFFIC, étudiera la meilleure manière de présenter les défis et les meilleures pratiques pour aider à lutter contre le braconnage et le trafic de corne de rhinocéros dans le rapport du Groupe préparé pour la Conférence des Parties conformément au paragraphe 7 de la Résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP17) et préparera des recommandations à soumettre au Comité permanent pour examen.
 - 18.BB Le Comité permanent examinera les recommandations du Secrétariat qui lui seront soumises au titre de la décision 18.AA et préparera des propositions à soumettre à la Conférence des Parties pour examen à sa dix-neuvième session.